



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des négociants en matières premières (NMP)

Description

La statistique des négociants en matières premières recense toutes les entreprises établies en Suisse actives dans le négoce de matières premières. Le but est de fournir des estimations officielles de la taille du secteur, son évolution ainsi que sa contribution à l'économie nationale.

Dans son rapport du 30 novembre 2018 « Le secteur suisse des matières premières : Etat des lieux et perspectives », le Conseil fédéral (CF) a chargé l'OFS, le SIF et le SECO d'établir les bases conceptuelles pour mesurer la taille du secteur de négoce en matières premières, avec pour objectif d'identifier les unités légales appartenant au secteur au sens strict (noyau) et de faire un travail exploratoire pour les unités appartenant aux industries connexes (cluster).

Les informations statistiques proviennent essentiellement de la statistique structurelle des entreprises (STATENT), complétées par des éléments de la statistique des groupes d'entreprises (STAGRE) ainsi que du registre suisse des entreprises et des établissements (REE)

Statistique disponible à partir de l'année de référence 2017.

Variables considérées:

- Nombre d'entreprises
- Nombre d'emplois
- Nombre d'emplois en équivalent plein temps
- Appartenance à un groupe d'entreprises
- Activité économique (NOGA 2008)
- Répartition géographique (cantons)
- Classe de taille (selon l'emploi)

Univers de base : La statistique des négociants en matières premières repose sur le concept intérieur, ce qui signifie qu'elle se rapporte à l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire suisse indépendamment du fait qu'une part significative des activités de négoce sont réalisées à l'étranger et que les matières premières ne passent pas nécessairement la frontière de ce pays.

Méthodologie

La sélection des unités du noyau repose sur une méthode qui associe la recherche de mots-clés dans le registre du commerce et diverses sources disponibles (p.ex. chiffre d'affaires selon la TVA, données de l'administration fédérale des douanes et informations de la Banque nationale suisse). La méthode développe une systématique par étapes sur la base d'un arbre décisionnel. Celui-ci repose sur les éléments évoqués précédemment ainsi que sur des critères tels que la présence d'une unité dans le commerce de transit, l'importance des exportations et importations de matières premières, ou encore le fait de fournir des prestations conséquentes à des unités localisées à l'étranger.

Les unités du cluster ont été sélectionnées sur la base d'informations disponibles publiquement. Le cluster regroupe en majorité des unités légales qui apportent un soutien direct aux activités de négoce. Il s'agit par exemple du financement, de l'assurance, de la surveillance, de la certification, du courtage maritime (shipbroking), de l'entreposage et des transports. L'identification des acteurs est délicate dans la mesure où les unités sont souvent actives pour plusieurs clients, dont les négociants, et dans diverses branches. Par exemple, il ne serait pas correct de prendre tous les emplois d'une banque si seulement une partie de son effectif vient en soutien aux négociants en matières premières.

Degré de régionalisation: Suisse, cantons

Périodicité: annuelle (noyau) / 2 à 3 ans (cluster)

Jour de référence: 31 décembre

Politique de révision

La politique de révision de la statistique des négociants en matières premières est coordonnée avec celle de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT).

Révision de routine (ou révision courante) :

Aucune

Révision méthodologique (ou révision fondamentale)

- Les « révisions Benchmark » : En principe tous les 5 ans.
- Les « révisions conceptuelles » : En principe tous les 10 à 15 ans.

Lors des **révisions méthodologiques** et les **révisions non planifiées**, les résultats sont, en principe, intégralement révisés jusqu'au début de la série.

Dernière révision : Novembre 2021, révision « Benchmark » sur la base de nouvelles données et de corrections d'informations structurelles (correction NOGA p.ex.). Les résultats 2017 et 2018 ont été rectifiées.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, article 10 (RS 431.01)

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1).

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section Structures et analyses économiques (WSA)

Téléphone : +41 58 463 62 66

E-mail: statent@bfs.admin.ch
